

# COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE



## Document d'information communal sur les risques majeurs

(D.I.C.R.I.M.)

La loi du 22 juillet 1987  
et son décret d'application du 11 octobre 1990  
sur l'information préventive

Avec la participation de l'Association des Maires et des Adjointes des P.O.

# Editorial

Ce document d'information communal sur les risques majeurs ( D.I.C.R.I.M en abrégé ) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune de PEZILLA LA RIVIERE.

Le présent document s'appuie sur le dossier départemental sur le risque majeur ( D.D.R.M ) et le document communal synthétique (D.C.S.), documents établis par la préfecture avec les services compétents .

Cette information ( loi n°87.565 du 22 juillet 1987) est préventive. Elle constitue une condition essentielle pour que la population de PEZILLA LA RIVIERE connaisse les dangers auxquels elle est exposée, les mesures de sauvegarde prévues par les pouvoirs publics et les dispositions qu'elle peut elle-même prendre pour réduire sa vulnérabilité. Elle vise à préparer le citoyen à un comportement responsable. Tel est le but du présent document.

Le maire de Pézilla la rivière

Jean-Paul BILLES

## **DEFINITION DU RISQUE MAJEUR**

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

^ une faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer ,

^ une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

^ les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique.

^ Les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

Face à ces risques et afin d'assurer un maximum de sécurité à la population, le législateur a jugé utile de développer une information préventive. Celle-ci a été instaurée en France par la loi du 22 juillet 1987 dont l'article 21, codifié à l'article L 142-2 du code de l'environnement, stipule " Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ".

## **LA COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE EST CONCERNÉE PAR 3 RISQUES MAJEURS:**

^ Deux naturels : **INONDATION** (risque fort) - **SISMIQUE** (risque faible) ^

Un technologique : **RUPTURE DE BARRAGE** (faible)

Auxquels il faut ajouter , à titre d'informations complémentaires , les autres risques : chute abondante de neige, vent violent.

# LE RISQUE D'INONDATION

## Les risques dans la commune

Le risque inondation par débordement est le risque majeur à prendre en considération. L'inondation du village provient du débordement des ravins de la Berne et des Gourgues au nord de l'agglomération.

**La Berne** \*> Le long de l'ancienne route d'Estagel (face au GIE).

Rues particulièrement exposées •\* route d'Estagel, traversée rue du Canigou, impasse des Jardins, rue du Portai d'Amont, avenue de la République.

**Les Gourgues** + inondation par débordement dans la zone du pont blanc sur la route de la Padrère.

Rues particulièrement exposées \*> rue de la Padrère, rue du Docteur Soucail, avenue du Canigou, le "Carrerou", rue Paul Astor.

Les zones du restaurant "l'Aramon", des lotissements des Fenouillèdes et Jardins (ex : Parent) sont particulièrement exposées.

## Les causes des inondations

Chaque cours d'eau collecte dans un territoire plus ou moins grand appelé son bassin versant. Lorsque des pluies abondantes surviennent le débit du cours d'eau augmente et peut entraîner le débordement des eaux. D'autres facteurs interviennent :

- % La fonte des neiges
- ^ Un sol saturé
- ^ L'action de l'homme •\* déboisement, imperméabilisation.

## Mesures prises dans la commune

La réalisation de bassins d'orages et opérations d'aménagement.

La prise en compte du risque dans les constructions.

Un PSS approuvé valant PPR

Un réseau d'annonce des crues dont le siège est à la direction départementale de l'équipement



# LE RISQUE DE VENT VIOLENT

Les risques dans la commune : les vents de la région ont un régime caractérisé par de brusques variations. La tramontane, vent du Nord-Ouest froid et sec est le plus actif. Elle présente des pointes de 150 km/heure quelques jours dans l'année. La marinade et le levant du secteur Sud-Est sont des vents humides qui apportent souvent la pluie. Les statistiques disponibles montrent 132 jours de vent d'une vitesse supérieure à 60 km/heure et 16 jours de vent d'une vitesse supérieure à 100 km/heure.

Les principaux dangers liés au vent violent :

- ✎ l'effondrement de cheminées ou de constructions vétustes
- ✎ le déracinement d'arbres, l'arrachage de toitures ou de panneaux publicitaires
- ✎ LA PROPAGATION DES INCENDIES DE FORETS (SURTOUT EN ETE)
- ✎ le renversement de caravanes et l'effondrement de structures provisoires (chapiteaux, cirques)

## LES CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT

Respecter les mesures préconisées en matière de construction

Suivre les consignes de sauvegarde et les messages météo

Ne pas prendre la route

Rester à l'intérieur, fermer portes et volets

Annuler les sorties en mer et en rivière

Arrêter les chantiers

Annuler les manifestations publiques sous chapiteaux

### PENDANT

Se déplacer le moins possible

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (radio)

### APRÈS

Ne pas s'approcher des pylônes et lignes électriques

Ne pas monter sur un toit pour le dégager (risque d'effondrement)

Dégager les accès aux habitations, couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

### Les bons reflexes



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Fermez les volets



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Ne montez pas sur un toit

# LE RISQUE DE CHUTE DE NEIGE ABONDANTE

Les risques dans la commune : le risque lié à des chutes de neige exceptionnelles par leur intensité, se traduit par un risque d'effondrement des constructions dû au fait des surcharges provoquées par la neige qui s'accumule, par un risque également de rupture de lignes électriques et par une impraticabilité des routes et voies d'accès.

Les mesures prises par la commune :

- un dispositif d'alerte du centre météorologique en cas de chute de neige prévisible
- suyant l'importance du phénomène, le plan ORSEC peut être déclenché par le Préfet comme lors des événements de 1992.

## LES CONSIGNES DE SECURITE

### Les bons reflexes

### AVANT

- Se renseigner sur les risques encourus
- Respecter les normes préconisées en matière de construction
- Protéger les installations contre le gel

### EN CAS DE DÉPLACEMENT :

- Se renseigner sur les prévisions météorologiques
- Se renseigner sur l'état des routes



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne prenez pas la route

### PENDANT

- Eviter de prendre la route
- Ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial
- Eteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et attendre les secours
- S'abriter dans un bâtiment au toit solide
- Ne pas s'approcher des lignes électriques



Abritez-vous sous un toit solide



Ne stationnez pas sous les lignes électriques

### APRÈS

- Ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager
- Attendre le dégagement des voies pour prendre la route
- Dégager les accès aux habitations



Ne montez pas sur un toit

# LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

## Les risques dans la commune

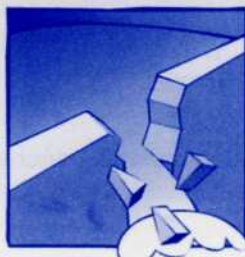
La commune de Pézilla la rivière est concernée en cas de rupture du barrage de Vinça. En cas de rupture du barrage, la propagation de l'onde de submersion depuis Vinça sur Pézilla la Rivière est de l'ordre de 52 minutes : l'ensemble de la commune est inondé.

## Qu'est-ce-qu'un barrage ?

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer : régulation des cours d'eau, irrigation des cultures, alimentation en eau des villes, production d'énergie électrique, tourisme et loisirs, lutte contre les incendies... En France il existe 89 grands barrages (hauteur supérieure ou égale à 20 mètres et retenue supérieure à 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau).

## Mesures prises dans la commune

Le barrage de Vinça fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (P.P.I.) approuvé par le Préfet le 20 juillet 1995. Une information permanente est assurée aux services techniques notamment dans les cas de lâchers d'eau.



# LES CONSIGNES DE SECURITE

## RISQUE DE RUPTURE DU BARRAGE DE VINÇA LE BARRAGE DE VINÇA FAIT L'OBJET D'UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

### AVANT

Connaître les risques, les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

#### CARACTÉRISTIQUES DU SIGNAL SONORE D'ALERTE :

Durée d'une impulsion sonore : 2 secondes

Durée de l'intervalle de silence entre 2 impulsions : 3 secondes

Durée minimale du signal : 2 minutes

Fin d'alerte : son continu.

### PENDANT

#### DÈS L'ALERTE DONNÉE PAR LES AUTORITÉS :

Déclenchement du plan ORSEC

Gagner immédiatement les zones de recueil les plus proches citées dans le Plan Particulier d'Intervention ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide

Ne pas prendre l'ascenseur

Ne pas revenir sur les pas

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri

### APRÈS

Aérer et désinfecter les pièces qui seraient inondées

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

### Les bons reflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs



Montez à pied dans les étages



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

# LE RISQUE SISMIQUE

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante (zone 0, Ia, Ib, II, III).

Notre commune est située dans la plaine du Roussillon classée en zone Ib (zone de faible sismicité).

Le risque de séisme dans le département est estimé par les scientifiques à une fois tous les 75 ans avec risque de fissurations et une fois tous les trois siècles avec destructions de bâtiments. Il n'existe toutefois, actuellement, aucune méthode permettant de prédire de manière fiable et avec précision le moment ou le lieu où se produira un séisme.

## Les causes du Séisme :

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

## Mesures prises dans la commune

✎ une information au niveau des permis de construire sur le respect d'obligation des règles parasismiques (décret n° 91-461 du 14 mai 1991 et arrêté ministériel du 29 mai 1999).

✎ la mise en place d'une station de surveillance depuis avril 2001 sur le site de Serrat d'en Vaquer à Perpignan par le bureau des recherches géologiques et minières.



# LES CONSIGNES DE SECURITE

## Les bons reflexes

### AVANT

Mettre en application les normes parasismiques pour tout projet de construction

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Privilégier les constructions parasismiques

Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité

Fixer les appareils et meubles lourds

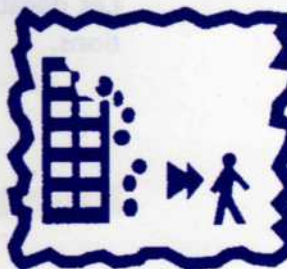
Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments

### PENDANT

#### LA PREMIÈRE SECOUSSE : RESTER OÙ L'ON EST :

**A l'intérieur** : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres

**A l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) : à défaut s'abriter sous un porche

**En voiture** : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

### APRÈS

#### APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE : ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flammes et ne pas fumer, en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités

Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments  
Attention, il peut y avoir d'autres secousses

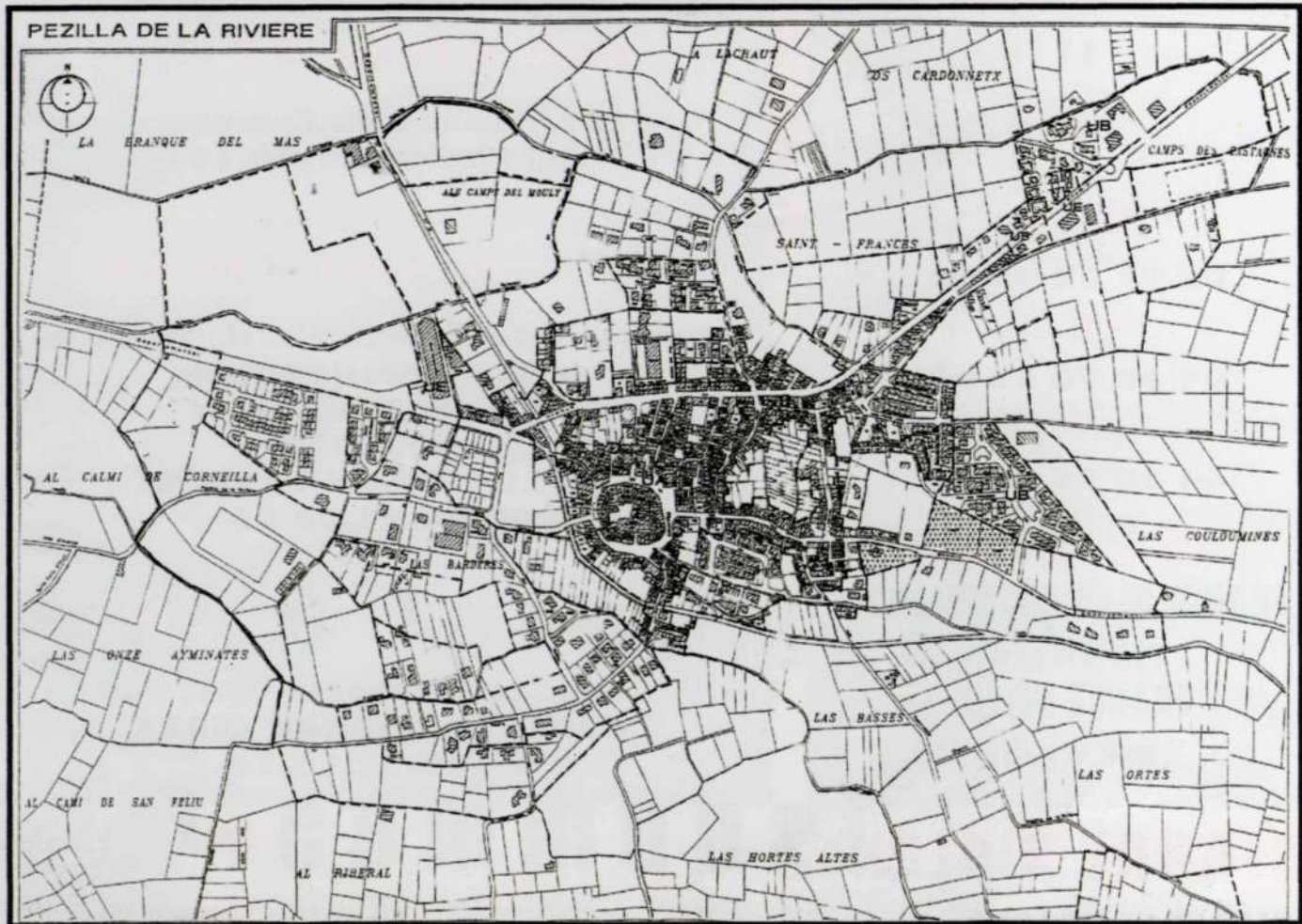
Ne pas prendre l'ascenseur

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio

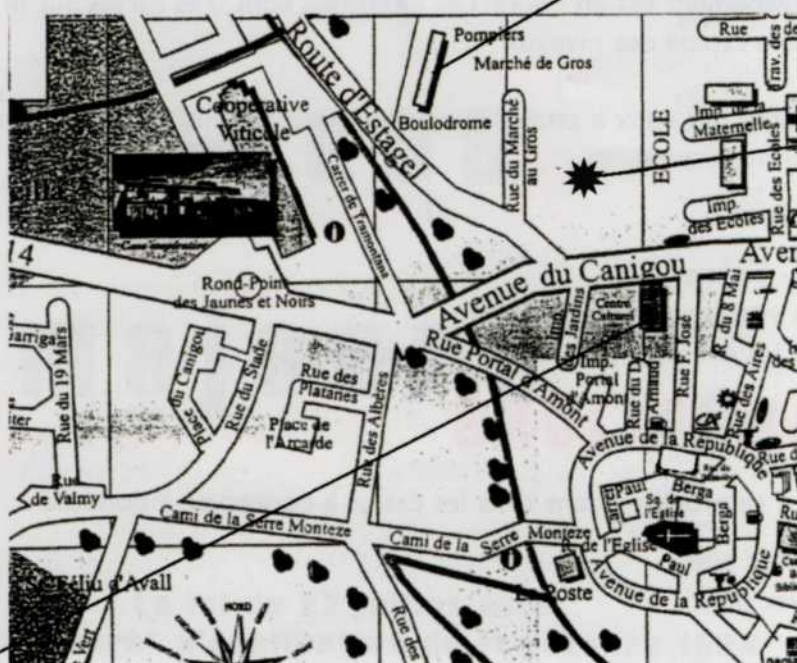
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ceux-ci sont pris en charge par l'Éducation Nationale, en liaison avec les services de secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



**Caserne des sapeurs pompiers**



**Mairie**

**Centre culturel**

## **POMPIERS**

**18 00 112**  
**GENDARMERIE**

**17**

## **SAMU**

**15**

## **METEO**

**08 92 68 02 66**

## **E.D.F.**

**04 68 56 55 00**

## **G.D.F.**

**04 68 56 50 00**

## **ECOUTEZ LA RADIO**

**FRANCE BLEU ROUSSILLON**

**FM 101.6**

**FRANCE INTER**

**FM 91.3**

# **INFORMATIONS UTILES**

**N'utiliser le téléphone qu'en cas de nécessité absolue**

## **MAIRIE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**31, Avenue du Canigou**  
**tél : 04 68 92.00.10**

## **PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES**

**Service Interministériel de Défense**  
**et de Protection Civile**  
**24, quai Sadi Carnot**  
**B.P. 951**  
**66951 PERPIGNAN CEDEX**  
**04.68.51.66.66**

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT**

**2, rue Jean Richepin - B.P. 909**  
**66020 PERPIGNAN CEDEX**  
**04.68.38.12.34**

# **SIGNAL D'ALERTE**

## **VILLAGE ET ECARTS**

### **3 Niveaux d'alerte**

**JAUNE** = Prévision de l'évènement.

**ORANGE** = Pré-alerte - l'évènement est en cours. Les intensités sont très fortes sur le village avec une montée rapide des niveaux

**ROUGE** = Alerte - la montée des eaux a atteint le seuil critique. Les intensités restent fortes. l'inondation est imminente.

### **3 moyens d'alerte**

- Sirène - tocsin - sirène
- Sonorisation du village par haut-parleurs
- Téléphone pour les écarts + personnes vulnérables.

# **RECOMMANDATIONS**

Les équipements à se procurer dans tous les cas et à conserver à domicile

- radio portable avec piles
- lampe torche avec piles
- eau potable
- médicaments en première nécessité
- couvertures
- matériel de confinement
- téléphone portable pour les écarts